

ville à me produire les titres originaux en vertu desquels ils exercent leur état. Je vous transmets les titres en 4 paquets.

«Le premier contient les licences de M. M. Abinet, Urbain, Brincourt (v. fasc. XVIII), Wurth (v. fasc. XV) et l'autorisation d'exercer en France du 19 Ventôse an 11 donnée à M. Detten. Quant aux médecins Dutreux et Gouvion ils n'ont pas envoyé leurs diplômes.

«Le deuxième paquet contient les commissions et autorisations d'exercer pour les chirurgiens: Weber, Darrey et l'officier de santé Vandernoot. Le Sieur Collinet n'a pu me produire son titre qui est déposé à la Préfecture.

«Le troisième paquet contient les titres des pharmaciens: Seyler (v. fasc III), Schauer, Maucher, Hochhertz et Seitz.

«Le quatrième paquet contient les titres des sages-femmes. La veuve Timmesch de Clausen doit être portée sur le tableau.

B. Servais

Maire de Luxembourg.»²³⁾

Depuis la première occupation de Luxembourg par les troupes bourguignonnes (1443), les rixes entre bourgeois et militaires étaient à l'ordre du jour. Le temps qui nous occupe n'en forme pas exception, au grand désespoir du maire Servais. Mais cela n'empêchait pas des clameurs de se lever lorsque, en 1806, les 59ème et 69ème régiments de ligne furent retirés de la forteresse pour se rendre à l'armée. Aussi J. B. Servais ne se lassait point de demander aux autorités françaises un dédommagement pour la Ville dont «les 7/8 de ses habitants ne trouvent leur subsistance que dans la présence d'une bonne garnison». Les propositions du maire tendaient notamment à l'assignation à la forteresse d'un dépôt de prisonniers prussiens «proportionné aux casernes vuides qui s'y trouvent.»²⁴⁾ Nous avons relaté au fasc. III p. 222 qu'à la suite des démarches de Servais seuls quelques officiers hessois furent envoyés comme otages à Luxembourg et logés chez les particuliers.

Nous avons aussi vu avec quel empressement J.-B. Servais contribuait à la normalisation des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Voici une autre manifestation de ses sentiments de fidèle catholique: au cours de la messe pontificale célébrée le 3. 5. 1807 par Mgr Jauffret — depuis le 15. 7. 1806 évêque des départements de la Moselle, des Ardennes et des Forêts —²⁵⁾ le maire Servais s'avança vers l'autel, «portant une clef en vermeil (la même qui avait été présentée à Napoléon en 1804) sur un bassin d'argent et, en adressant la parole à Monseigneur, renouvela, au nom du Conseil général de la Ville de Luxembourg, l'hommage à la Ste-Vierge, choisie comme Patronne de la Ville le 16. 10. 1666. Mgr Jauffret, après avoir répondu au Maire, plaça lui-même la clef entre les mains de la Statue de Notre-Dame.»²⁶⁾

A partir du 27 thermidor an X (15. 8. 1802) on devait chaque année fêter la Saint-Napoléon; on voit donc bien le rôle qu'y fut dévolu